

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

---

ABROGER LE RECOL DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER  
LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N°  
1299)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

## AMENDEMENT

N° 174

présenté par

Mme Vidal, Mme Chantal Bouloux, Mme Hai, M. Holroyd, M. Lacresse, M. Mournet et  
M. Haddad

---

## ARTICLE 2

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« et des représentants des régimes complémentaires de retraite ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la représentation des régimes complémentaires de retraite à une Conférence de financement.